



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROCHE AIGUILLE ET DES RUINES DU CHATEAU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité la commune a fait enlever le lierre sur la Roche Aiguille et sur les ruines du château. Des failles et des rochers instables ont été constatés ce qui peut présenter un risque de dangerosité pour la population.

Le Maire présente au Conseil Municipal un rapport qui a été établi, à la demande de la commune, par l'entreprise Géo Sciences et Méthodes afin de définir les travaux de mise en sécurité à entreprendre.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé le coût des travaux à l'entreprise Face Sud. Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de l'entreprise Face Sud et, compte tenu des montants élevés, précise qu'il est possible d'étaler les travaux sur plusieurs années.

Le Maire propose d'effectuer en priorité les travaux de mise en sécurité de la Roche Aiguille et la sécurisation des gros blocs instables situés sur les ruines du château pour un montant total de 7360 € HT soit 8832 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de mise en sécurité de la Roche Aiguille et des ruines du château,
DECIDE de fractionner les travaux en plusieurs tranches,
MISSIONNE l'entreprise Face Sud pour réaliser la première tranche de travaux pour un montant total de 7360 € HT soit 8832 € TTC
AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN